



INTERSYNDICALE APHP

Par la diffusion générale de M.Hirsch le 1 décembre 2015, nous obtenons enfin confirmation écrite de la suspension de la mise en œuvre au niveau local de la réforme de l'organisation du temps de travail. Ce revirement de situation est en partie lié au travail du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Central qui a obtenu une expertise celle-ci validée par la direction générale comme il l'indique par écrit dans son mail.

Cette avancée est aussi due à la mobilisation de vos Elu-es aux instances et aux militant-es de l'intersyndicale ainsi que des collègues désignés comme personne qualifiée qui sont restés dans la salle des instances pendant 48 heures.

C'est une première victoire pour les personnels !

L'intersyndicale poursuit la mobilisation et la lutte pour obtenir la suspension de la mise en œuvre de la réforme durant la période d'état d'urgence pendant laquelle les personnels sont privés d'activités revendicatives.

L'intersyndicale se mobilise pour obtenir les moyens humains et matériels pour l'amélioration des conditions de travail ainsi que le retrait de la réforme Hirsch.

Extrait du mail adressé par le DRH de l'APHP, M.Cotellon à l'intersyndicale le 1 décembre 2015 à 10h25

L'avis des instances ne pouvant être recueilli avant les résultats de l'expertise, la mise en application du projet d'organisation du temps de travail n'interviendra qu'à l'issue du processus suivant :

- 1.Présentation au CHSCT-C des résultats de l'expertise
- 2.Consultation du CHSCT-C sur le projet éventuellement amendé
- 3.Consultation du CTE Central .

Je vous précise par ailleurs que cette information sera mise sur l'intranet pour une complète information des agents de l'AP-HP.

Enfin une note sera adressée aux Directeurs de Groupes Hospitaliers pour les informer de ce calendrier qui reporte de fait la mise en œuvre du projet au niveau local a la fin de ce processus central

Contacts presse :
Rose May ROUSSEAU 06.76.97.92.42 USAP-CGT
Jean-Marc DEVAUCHELLE 06.11.11.23.67 SUD SANTE
Gille DAMEZ 06.83.91.63.11 FO
Patrice DARQUE 06.16.01.49.00 CFTC
Alexandre PIERRET 06.66.03.30.37 UNSA
Thierry AMOUROUX 06.16.28.88.28 CFE-CGC

Commissariat de l'APHP